



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 12 octobre 2020 (en visioconférence et présentiel)

N° : 1796

Adhésion au « Metropolitan Business Act » de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix-Marseille-Provence (CCI AMP)

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Jean-François Luc (CR), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD 83)

Participaient également : Philippe Vitel, Andrée Alziari Nègre (CR), Michel Cothias (Paerie), Béatrice Orelle Mattéi, Blanche De La Cruz (CD 13), Jean-Philippe Chauvin, Jacques Demanse (CA Grand Avignon), Éric Hansen, Frédérique Gerbeaud-Maulin (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (Agence de l'Eau), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Stéphanie Garrido (ARBE)

Membres titulaires : 10 Membres présents : 6

- Considérant** La mise en œuvre par l'ARBE de la démarche Mécénat environnemental, appelée « mécénaturel », lui permettant de rencontrer les acteurs privés susceptibles de favoriser les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels ;
- Considérant** La création en 2019 de la « Métropolitan Business Act » par la Direction Innovation et Développement des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix-Marseille-Provence (CCI AMP), dont l'objectif est de développer les achats et les relations d'affaires entre les acheteurs et entreprises du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Considérant** Que l'ARBE souhaite intégrer ce réseau afin de faciliter les rencontres entre les entreprises et les gestionnaires d'espaces naturels présents sur le territoire de la Métropole ou limitrophes, en vue d'un éventuel soutien de mécénat, mais aussi pour permettre aux gestionnaires d'identifier les produits et services offerts sur le territoire régional ;
- Considérant** Que la CCI d'Aix-Marseille-Provence a décidé, dans le contexte économique actuel, d'appliquer la gratuité des adhésions au « Métropolitain Business Act » jusqu'à janvier 2021 ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation de l'adhésion au « Metropolitan Business Act » jusqu'à janvier 2021 et à la mise en œuvre de ce partenariat.

Fait et délibéré à Marseille, le 12 octobre 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI